



Dominique Cartan Guerrier

N° de déclaration 76341126934

Immatriculé auprès du préfet de la Région Occitanie

N° de Siret 90032419500016

Contact:

2 impasse de la gare les onglous 34340 Marseillan

Tèl: 06.14.63.01.06

dominique@aqua-yoga.fr



LIVRET D'ACCUEIL

# Entraîneur de Natation Artistique Formation Blended

Informations nécessaires à la formation

Indicateurs de compétences

Programme

Formateur: Dominique Cartan Guerrier



## Formation Entraîneur de Natation Artistique en Blended

### Manuels de la formation

« Manuels de natation artistique pour entraîneurs débutants »

- Tome 1: Débuter les premiers pas
- Tome 2: Vers la compétition
- Tome 3: Chorégraphie

Aussi disponible sur le site <https://manuel-natation-synchronisee.com/>



La natation artistique est une activité de la natation les règles de sécurité entrent en vigueur par défaut.



Article 13.3. – Assistance possible pendant l'entretien  
Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

#### IV. SECTION 4 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Dans les stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :  
- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus

Article 14 – Organisation des élections

Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.

Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Article 15 – Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Article 16 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et à l'application du règlement intérieur.

#### V. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (clients, bénéficiaires, formateurs) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation de l'École des Parents et des Educateurs d'Île de France ou de faire remonter auprès du même organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.  
Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de l'organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation :  
oralement par téléphone ou en face-à-face auprès de l'assistante de formation ou du responsable en charge de la formation (dans les deux cas, la réclamation sera enregistrée dans un formulaire de déclaration d'un événement indésirable).

ou par courrier postal adressé à :

**Dominique Cartan Guertier**

Directrice de l'organisme de formation aqua yoga. 2 Impasse de la gare les onglois 34340 Marseillan  
ou par courrier électronique à : [dominique@aqua-yoga.fr](mailto:dominique@aqua-yoga.fr)

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant dans les meilleurs délais.

Informations formations

<https://aqua-yoga.fr/>



#### Article 9 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

#### Article 10 – Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

#### Article 11 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

#### Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par la direction de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre
- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- blâme
- exclusion temporaire de la formation
- exclusion définitive de la formation.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration)
- et / ou le financeurs du stage.

#### Article 13 - Garanties disciplinaires

##### Article 13.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

##### Article 13.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : il convoque le stagiaire - par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge - en lui indiquant l'objet de la convocation ; la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.



## SOMMAIRE

- I. Modalité de mise en oeuvre de la formation Entraîneur de natation artistique Blended
  - A. Partie en présentiel
  - B. Partie en distanciel
- II. Contenu de la formation Blended
  - A. Théorie
  - B. Technique
  - C. Chorégraphie
- III. Matériel nécessaire à la formation Blended
- IV. Repas de midi
- V. Programmes
- VI. Contenu et méthodes pédagogiques de la formation Blended
- VII. Organisation de l'évaluation finale
- VIII. Suivi pédagogique
- IX. Finalités et objectifs des épreuves
- X. Accessibilité
- XI. Conditions d'obtention du certificat d'accomplissement en natation artistique
- XII. Condition d'annulation de la formation
- XIII. Bibliographie
- XIV. Règlement intérieur



## 1. Modalité de mise en oeuvre de la formation Entraîneur de natation artistique en Blended

### A) Partie en présentiel: 2 jours (16h)

- Accueil des stagiaires  
- Les stagiaires sont accueillis au lieu de rendez-vous, 15 minutes avant le début du stage. Le formateur fait l'appel des participants.

- Distribution des supports pédagogiques.

- Théorie (voir planning)

- Pratique (voir planning)

Au cours de la formation en présentiel, les séances pratiques se déroulent hors et dans l'eau, chaque entraîneur est assisté par le formateur et conduit les entraînements des nageuses. Les séances d'entraînements sont filmées et étudiées lors de la théorie.

Les cours théoriques se déroulent en salle et sont portés sur la technique des appuis, des positions et mouvements de base, des figures imposées et de la technique de chorégraphie simple.

### Feuille d'émargement

Tous les participants doivent remplir une fiche d'émargement au début et à la fin de chaque journée de formation.

### Informations concernant le déroulement de la formation en présentiel

#### Le premier jour de la formation en présentiel

- Distribution du programme de la formation si différent du planning déjà transmis
- Questionnaire d'auto-évaluation à remplir et à remettre au formateur si non rempli en amont
- Distribution du livret d'accueil si non transmis en amont
- Distribution du support pédagogique le « cahier de formation »
- Distribution des manuels de natation artistique (T1, 2, et 3)

#### En cours de formation en présentiel

- Consultation de supports pédagogiques complémentaires
- Bilan du stage en présentiel
- Planification des séances en visioconférence de l'année.

#### B) Partie en distanciel, 12 séances en visioconférence (24h)

- 2 séances en amont de la partie en présentiel pour établir un objectif de travail
- 9 séances après la partie en présentiel pour le suivi pédagogique, consignés et éclaircissements complémentaires
- 1 séance pour l'évaluation finale
- Questionnaire de satisfaction

La formation nécessite un suivi pédagogique, les douze séances en visioconférence font office de suivi. Les stagiaires devront fournir des devoirs en fonction de l'objectif annuel, d'un thème et de l'évolution des nageuses (eurs). La méthode d'entraînement fait appelle aux sensations kinesthésiques de la nageuse (eur) afin de lui permettre de développer un sens d'auto évaluation et d'auto correction. Cette méthode amène vers une autonomie de la nageuse le plus tôt possible dans sa carrière.



d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation reprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

### III. SECTION 2 : DISCIPLINE GENERALE

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administrateur, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics –s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur / administrateur ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.



- Manuels à commander ou à consulter sur place : <https://manuel-natation-synchronisee.com/>
- La natation synchronisée performance et créativité de Anne-Marie Cléménçon aux éditions: Atlantica
- Règlement FFN: <https://www.ffnatation.fr/> de l'année en cours.
- Règlement FINA: <https://www.fina.org> - / - <https://www.fina.org/artistic-swimming/rules> - de l'année en cours.

#### **XIV. Règlement intérieur**

##### **I - PRÉAMBULE**

La formation aqua yoga, yoga en natation artistique et entraîneur de natation artistique sont des formations professionnelles indépendantes domiciliées au 2 impasse la gare les Onglous 34340 Marseillan. Les formations sont déclarées à la préfecture l'occitane et sous le N°76341126934

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques applicables aux centres de formation d'apprentis et aux obligations des organismes prestataires d'actions de développement des compétences.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés Dominique Cartan Guerrier dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Dominique Cartan Guerrier ainsi qu'aux stagiaires accueillis dans les locaux.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Il détermine également les règles de représentations des stagiaires pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

##### **II. SECTION 1 : REGLES D'HYGIENES ET DE SECURITE**

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur un site autre que les locaux d'aqua yoga, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu d'accueil.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation (dans le hall d'entrée). Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas



#### **II. Contenu de la formation Blended**

##### **A. Théorie**

- Connaissances bio-mécanique
- Pédagogie théorie
- Apprentissage et enseignement théorie
- L'acte pédagogique théorie
- L'entraîneur
- Les différentes phases d'entraînement
- Planification
- Exemple de planification annuelle Niveau 1 et 2
- Évaluation
- Établir des objectifs de séance
- Comment définir un objectif?
- Élaborer un plan d'action annuel
- Construire ses entraînements

##### **B. Technique**

- Positions de base
- Le travail sans appuis
- Figure imposée : Définition
- Les appuis
- La concentration
- Gestion du stress
- Discipline
- Respect
- Tableau d'analyse de synchro découverte
- Partie technique « synchro découverte»
- Les observables
- Exemple de transitions à observer
- Compéter ses figures

##### **C. Chorégraphie**

- Généralités
- Critères d'évaluation d'une chorégraphie
- Monter une chorégraphie
- Travail à sec des chorégraphies
- Quelques stratégies et exercices pour optimiser le travail chorégraphique hors de l'eau
- Montage d'une chorégraphie trucs et astuces

##### **☆ Ce que les formations ne contiennent pas**

- L'apprentissage des nages
- L'enseignement des compétences à l'hygiène et la sécurité

##### **III. Matériels nécessaires à la formation Blended**

- Cahier de formation (fourni le premier jour de la formation)
- Feuilles ou cahiers supplémentaires
- Nécessaires pour écrire





### « Entraîneur de natation artistique

1. **Épreuve écrite de QCM:** 30 questions théoriques sur la technique et la chorégraphie à faire parvenir au formateur via Google forms.
2. **Épreuve pratique: conduite d'une séance d'entraînement:** Le stagiaire est évalué sur la conduite ou une partie d'un entraînement. Une séance est tirée au sort avant l'évaluation. Elle porte sur de la technique ou de la chorégraphie. Celle-ci doit être filmée et transmise par visioconférence au formateur.
3. **Épreuve 3 oral :** Évaluation sur la totalité de la formation et la vidéo de la séance transmise. L'oral se déroule en visio-conférence après correction du QCM et le visionnage de la séance pratique.

### VIII. Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique se déroule lors des séances en visioconférence et des devoirs obligatoires pendant l'année de formation. Les séances d'entraînement sont enregistrées tout au long de la formation et étudiées en fonction du thème abordé lors de la visioconférence précédente.

Un suivi pédagogique et technique peut se prolonger l'année suivante et à la demande des élèves entraîneurs formés sans coût supplémentaire.

Pour échanger, transmettre, questionner avec le formateur, vous pouvez utiliser la plateforme « WhatsApp », par mail ou par téléphone. « WhatsApp » est un canal d'échange qui se situe sur une application de messagerie instantané crypté et sécurisé, que vous pouvez installer sur vos appareils connectés, PC, MAC, Tablette, téléphone en vous rendant sur le site « WhatsApp ».

Vous pouvez aussi utiliser « l'espace élève » sur le site <https://aqua-yoga.fr> qui vous ait réservé. Les échanges sont prévus pour être vus et commentés par le formateur mais aussi par tous les autres élèves.

Suivi pédagogique	Théorie	Moyens utilisés	Devoirs	Critères de réussites
<b>Au cours de la formation</b>	Approfondissement de la technique des positions, mouvements, appuis de base et des figures imposées, Approfondissement du travail des chorégraphies	Utilisation de la Plateforme Telegram / whatsapp / zoom pour le suivi des cours	Des devoirs trimestriels sur une année: - Compte rendu de l'évolution des nageuses - Questions diverses	Régularité dans la diffusion des devoirs
<b>Pendant 1 an après la formation</b>	Élaboration de la planification annuelle en fonction de l'objectif du club  Suivi des chorégraphies de l'année en cours	Utilisation de la Plateforme Telegram / whatsapp / zoom pour le suivi des cours	Suivi pédagogique Conseils Demandes spécifiques  non obligatoire	Aucun

### IX. Finalités et objectifs des épreuves

L'épreuve écrite, a pour objectif d'apprécier les connaissances théoriques la natation artistique, chez le candidat.e, ainsi que le niveau de compréhension et d'analyse.

Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation.



### B. Programme en distanciel (à adapter à chaque club)

Visioconférences Formation Blended	Dates et heures	contenu	Total heures
<b>Séance 1 visio</b>	septembre	- Pré-évaluation - Correction du test de la pré-évaluation - Étude des vidéos présent en amont de la formation - Établissement d'un programme d'entraînement.	2h
<b>Séance 2 visio</b>	octobre	Étude des vidéos présent après la 1ère séance en visioconférence.	2h
<b>Séance 3 visio</b>	Novembre	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 4 visio</b>	Décembre	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 5 visio</b>	Janvier	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 6 visio</b>	Février	Évaluation intermédiaire (QCM) Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 7 visio</b>	Février	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 8 visio</b>	Mars	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 9 visio</b>	Mars	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 10 visio</b>	Avril	Évaluation intermédiaire (QCM) Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 11 visio</b>	Mai	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
<b>Séance 12 Evaluation finale</b>	Juin	Évaluation finale QCM + vidéo d'une séance + Oral	2h

### VI. Contenu et méthodes pédagogiques de la formation Blended

Contenu	Méthodes	Matériel utilisé	Critères réussites	Objectifs réalisables
<b>Méthode pédagogique active Sollicitation de la participation des apprenants</b>	<b>Apprendre à relier les connaissances et les compétences pour résoudre les obstacles</b>	<b>Support pédagogique Support vidéo Support audio</b>	<b>Échanges et partages des expériences</b>	<b>Planifie, organise et conduit des séances d'entraînement en fonction d'un ou de plusieurs objectifs précis et réalisable</b>
<b>Présentiel</b>	<b>Méthodes</b>	<b>Matériel utilisé</b>	<b>Critères réussites</b>	<b>Objectifs réalisables</b>
<b>Travail technique à sec</b>	Utilisation de matériels Utilisations des repères auditifs, visuels et kinesthésiques	Mur, sol, planches, sono, tapis, sangles, Fit Up	Auto correction des nageuses Transmission des différents repères	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique

Le candidat.e est évalué.e tout au long de la formation sur sa présence, son implication, sa curiosité et ses motivations pour enseigner la natation artistique.

Épreuves d'évaluation

Le candidat.e doit satisfaire aux trois (3) épreuves pour obtenir l'attestation\* de niveau d'expertise en natation artistique.

\*L'attestation est accessible aux personnes en situation de handicap, des modalités d'organisation sont mises en place en fonction du handicap identifié.

## VII. Organisation de l'évaluation finale

Contenu	Méthodes	Matériel utilisé	Critères réussites	Objets réalisables
<b>Techniques</b>	Approfondissement des techniques de base.	Analyses des vidéos transmises par les stagiaires en l'exercice.	Cohérences entre les corrections et l'objectif de l'exercice.	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>Chorégraphie</b>	Apprentissage théorique du contenu et des éléments techniques d'une chorégraphie.	Visio-conférence analyse des vidéos transmises	Synchronisation entre la musique et les nageuses chorégraphiques	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>Évaluation finale</b>	30 questions théoriques sur la séance vidéo faite par le formateur via Google forms	Évaluation d'une séance vidéo d'entraînement	Bilan	Évaluation sur la totalité de la séance transmise
<b>100 points</b>	<b>QCM</b> 30 points	<b>Pratique</b> 60 points	<b>Oral</b> 10 points	<b>Évaluation</b> 100 points
<b>Contenu</b>	<b>Méthodes</b>	<b>Matériel utilisé</b>	<b>Critères réussites</b>	<b>Objets réalisables</b>
<b>Contenu</b>	Apprentissage théorique du contenu et des éléments techniques d'une chorégraphie.	Visio-conférence analyse des vidéos transmises	Synchronisation entre la musique et les nageuses chorégraphiques	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>100 points</b>	<b>QCM</b> 30 points	<b>Pratique</b> 60 points	<b>Oral</b> 10 points	<b>Évaluation</b> 100 points
<b>Contenu</b>	30 questions théoriques sur la séance vidéo faite par le formateur via Google forms	Évaluation d'une séance vidéo d'entraînement	Bilan	Évaluation sur la totalité de la séance transmise
<b>Méthodes mobilisées</b>	Le QCM est envoyé via google forms Une note de 25/30 est exigée pour l'acquisition du QCM	Une séance est tirée au sort avant la conférence après correction du QCM et le visionnage de la séance pratique.	L'oral se déroule en visio-conférence après correction du QCM et le visionnage de la séance pratique.	Minimum : 80/100



Contenu	Méthodes	Matériel utilisé	Critères réussites	Objets réalisables
<b>Travail technique au mur</b>	Utilisation des repères auditifs, visuels et kinesthésiques	perche, sono + haut parleur sous marin, bande de matratization (ou similaire)	Auto correction des nageuses Transmission des techniques et chorégraphiques de la natation artistique	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>Travail technique des appuis</b>	Apprentissage des différents appuis et travail de déplacement	Planches, Palls boys, verres en plastique, bôme...	Corrections qui apportent de l'efficacité	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>Pratique</b>	Déplacements et appuis de base	Bidons, planches, frites, perches, mur	Corrections qui apportent de la régularité, de la hauteur et de la justesse	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>Théorie</b>	Éléments techniques d'une chorégraphie	Sono, perche	Encadre un groupe de jeunes en mouvement de base et déplacements, dans les appuis,	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>Pédagogie</b>	Apprentissage et élaboration d'une planification: annuelle / trimestrielle / mensuelle / hebdomadaire et journalière	Support pédagogique	Cohérence des apprentissages	Planifie, organise et conduit des séances d'entraînement en fonction d'un ou de plusieurs objectifs précis et réalisables.
<b>Théorie</b>	Théorie sur les différentes techniques de la natation artistique	Supports pédagogiques	Connaissance du contenu réglementaire des figures techniques et chorégraphiques imposés F.I.N.A et des critères d'évaluation	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
<b>Didactiel</b>	Théorie	Moyens utilisés	Critères de réussites	Objets réalisables
<b>Évaluation d'entrée en formation</b>	10 questions d'auto-évaluation sur la technique et la chorégraphie en amont de la formation.	Questionnaire google forms	Aucun	Aucun
<b>Évaluation de vidéos</b>	Formation d'une vidéo d'un entraînement pour évaluer le niveau des nageuses et ainsi établir une planification annuelle.	Vidéos	Aucun	Aucun



**Ne pas imprimer cette page**